

Série de webinaires *Transformer les parlements* : renforcer la maîtrise de l'IA au sein des parlements

1^{er} avril 2026



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Points clés à retenir

Le 1^{er} avril 2026, le Centre pour l'innovation au parlement de l'Union interparlementaire (UIP) a organisé, dans le cadre de sa série *Transformer les parlements*, un webinaire intitulé [Renforcer la maîtrise de l'IA au sein des parlements](#). Encadrée par Mme Natalie Foster, Adjointe au greffier à la Chambre des communes du Canada, la séance a réuni des représentants de trois parlements et chambres parlementaires se trouvant à différents stades de leur parcours vers la maîtrise de l'intelligence artificielle (IA) : le Parlement autrichien, l'Assemblée nationale de Zambie et l'Assemblée nationale française. Si leurs expériences diffèrent en termes de contexte, d'ampleur et d'approche, les défis auxquels ils font face et les enseignements qu'ils en tirent présentent de fortes similitudes.

Ressources :

- [Vidéo du webinaire](#)
- [Lignes directrices pour l'IA dans les parlements](#)
- [Cadre de maturité pour l'IA dans les parlements](#)
- [Série de webinaires intitulée *Transformer les parlements*](#)

Parlement autrichien : une approche globale à l'échelle de l'institution

Lorsque l'administration parlementaire autrichienne a lancé son programme de formation aux outils numériques, le personnel utilisait déjà des outils d'IA sans encadrement institutionnel. M. Christoph Konrath, Chef du département Recherche et soutien aux affaires parlementaires, a présenté les trois principes qui sous-tendent l'approche adoptée pour renforcer la maîtrise de l'IA au Parlement autrichien :

- Premièrement, la formation établit des liens directs avec le travail parlementaire. Les séances s'appuient sur des repères visuels au sein du bâtiment, des exemples concrets issus de la pratique et des supports que le personnel peut utiliser immédiatement, ce qui renforce l'assimilation des acquis et la pertinence de la formation.
- Deuxièmement, les personnes impliquées dans la culture numérique proviennent de tous les services de l'administration, et pas uniquement du service informatique. Cette approche transversale, fondée sur la conviction que la technologie ne doit pas être réservée aux seuls experts, a mis en lumière des compétences inattendues, notamment celle d'un sténographe maîtrisant le langage Python qui a contribué à la mise en œuvre du système de transcription automatique de la parole au Parlement.
- Troisièmement, la participation aux séances de formation est officiellement reconnue comme relevant du développement professionnel, ce qui traduit un engagement institutionnel et lève les freins à la participation.

Le programme s'articule autour de trois axes : la compréhension technique (capacités et limites de l'IA), le cadre juridique et réglementaire (Loi sur l'IA de l'UE, protection des

données, directives internes), ainsi que la responsabilité et la capacité d'action (éthique appliquée, pratiques d'analyse et de réflexion).

Plus des deux tiers du personnel ont suivi la formation de base. Des communautés de pratique mobilisent environ 15 % du personnel dans des activités d'apprentissage entre pairs. Un conseil interdisciplinaire de gouvernance numérique veille à ce que les décisions relatives à l'adoption de l'IA soient prises de manière collective.

Principal enseignement : inscrire la maîtrise de l'IA dans une perspective globale en aidant les membres du personnel à comprendre son importance pour préserver le parlementarisme à l'ère numérique ainsi que leur rôle dans cette mission.

Assemblée nationale de Zambie : une démarche fondée sur des données factuelles

À l'Assemblée nationale de Zambie, le processus de renforcement de la maîtrise de l'IA a débuté par un mandat formel : la Commission des réformes et de la modernisation parlementaires a adopté un rapport recommandant l'intégration de l'IA dans les activités de l'Assemblée nationale, en confiant sa mise en œuvre au département des TIC.

M. Mwaula Solopi, Directeur des TIC, a indiqué que la première étape avait consisté à réaliser une évaluation des besoins de formation. Une enquête menée auprès de l'ensemble des parlementaires et du personnel a révélé des niveaux de connaissance inégaux ainsi que d'importantes lacunes en matière de gouvernance de l'IA. Quelque 59 % des personnes interrogées ont indiqué comprendre les enjeux éthiques et 47 % les questions relatives à la protection de la vie privée. Néanmoins, 92 % ont appelé à une formation continue, ce qui a mis en lumière une demande importante et un besoin avéré.

L'évaluation a également dévoilé l'existence de conceptions erronées largement répandues au sujet de l'IA. Cela a permis d'établir un constat de base que le programme de formation devrait aborder spécifiquement.

Plutôt que de déployer un programme unique pour tous, l'Assemblée nationale a conçu des formations adaptées aux différentes fonctions. Les parlementaires, le personnel administratif et les informaticiens ont ainsi bénéficié d'un programme établi sur mesure selon leurs besoins et leurs responsabilités. Un atelier parlementaire de deux jours, ouvert par la Présidente de l'Assemblée nationale, a été organisé en collaboration avec l'Université de Pretoria et l'Institut national d'administration publique.

Afin de favoriser l'assimilation au-delà des séances de formation elles-mêmes, l'Assemblée nationale a identifié parmi les parlementaires et les membres du personnel des personnes motivées pour jouer le rôle de champions du numérique. Ces relais ont testé de nouveaux outils et sont devenus des ambassadeurs crédibles auprès de leurs pairs – une démarche se révélant plus concluante que celle basée uniquement sur des communications du personnel informatique.

Principal enseignement : commencer par une évaluation des besoins de formation. Sans connaître le niveau initial des participants, il n'est pas possible d'élaborer des formations pertinentes ni d'évaluer les avancées.

Assemblée nationale française : de projets pilotes à une culture institutionnelle

Mme Aurélie Zoude-Le Berre, Cheffe de la division du secrétariat général de l'Assemblée nationale française, a expliqué que la chambre avait commencé son processus d'adoption de l'IA en menant une enquête sur les besoins et les pratiques existantes au sein des services. Deux projets prioritaires ont été retenus : la transcription assistée par IA des débats en commission (réduisant les coûts externes et accélérant la production des comptes rendus in extenso) et la classification des amendements à l'aide de l'IA (permettant de traiter efficacement des amendements similaires).

Une enquête de suivi menée en 2025 a révélé que 41 % du personnel administratif utilisait des outils d'IA, la plupart recourant à ChatGPT chaque semaine. Fait important, de nombreux collègues ont exprimé le besoin d'orientations sur les usages autorisés, en particulier en ce qui concerne la distinction entre données publiques et données non publiques.

En réponse, l'Assemblée nationale a élaboré une charte d'utilisation de l'IA, approuvée par son Bureau et sa Présidente. La charte établit des règles claires : les outils d'IA basés sur le cloud ne peuvent traiter que des informations accessibles au public ; les données internes ou confidentielles nécessitent des systèmes sécurisés et sur site ; tout produit réalisé à l'aide de l'IA doit être systématiquement vérifié par un humain avant d'être mis à disposition ; et le recours à l'IA doit être signalé aux parlementaires.

La charte a contribué à un changement de culture. Les séances de formation, qui associent des modules d'introduction généraux et des ateliers sur des cas d'utilisation ciblés, traduisent des principes abstraits en orientations concrètes adaptées à l'institution.

L'Assemblée nationale a élargi son action de formation à l'IA aux parlementaires eux-mêmes, à travers un groupe de travail sur le numérique au sein duquel des parlementaires, assumant un rôle de rapporteurs, recueillent des suggestions en vue d'orienter les priorités futures en matière de formation à l'IA.

Principal enseignement : obtenir l'adhésion des hauts responsables, puis investir dans l'élaboration d'une charte et de formations en tant qu'outils complémentaires. Des exemples concrets de ce que l'IA peut et ne peut pas faire sont bien plus convaincants que des principes abstraits.

Principes clés pour renforcer la maîtrise de l'IA

- **Commencer par une évaluation des besoins de formation.** Identifier ce que les personnes savent, craignent, font déjà et souhaitent apprendre permet d'établir un point de référence, de mettre en évidence les idées reçues et de disposer d'éléments probants pour concevoir des programmes adaptés et évaluer les progrès.
- **Adapter la formation aux différentes fonctions.** Les parlementaires, le personnel administratif et les informaticiens ont des besoins distincts. Adapter la formation aux différentes fonctions, c'est reconnaître le fait que la maîtrise de l'IA ne repose pas sur les mêmes compétences selon les professions.
- **Prendre en compte l'ensemble des positions et réactions face à l'adoption de l'IA.** Dans chaque parlement, certains se montreront enthousiastes à l'égard de l'IA, d'autres curieux, et d'autres encore sceptiques. Pour être efficaces, les programmes de formation doivent répondre aux besoins des trois catégories de personnes en prenant leurs préoccupations au sérieux, en créant des espaces sûrs pour qu'elles puissent exprimer leurs doutes et en proposant des formats variés.
- **S'appuyer sur des champions du numérique pour promouvoir l'adoption de l'IA auprès des pairs.** Les messages portés par des collègues de confiance – par exemple un parlementaire qui a utilisé un outil et en a été satisfait ou un membre du personnel ayant testé un système – bénéficient d'une forte crédibilité. Ces ambassadeurs contribuent à accélérer le changement culturel au-delà de ce que permet la seule formation formelle.
- **Intégrer dans chaque module les questions de la sécurité et de l'aptitude à exploiter et traiter les données.** Les séances théoriques sur la protection des données ont peu d'impact. L'intégration de ces principes dans des formations pratiques à l'IA – où les participants sont confrontés aux enjeux en contexte – est bien plus efficace. Comme cela a été souligné lors du webinaire, le problème se situe souvent "sur la chaise, et non dans l'ordinateur" [expression employée pour dire qu'un problème est dû à l'utilisateur et non à l'ordinateur ou au programme].

- **Mettre en place une gouvernance claire parallèlement à la formation.** Une charte ou une politique définissant ce que le personnel et les parlementaires sont autorisés et ne sont pas autorisés à faire avec l'IA offre une base concrète pour la formation. La gouvernance et la maîtrise de l'IA se renforcent mutuellement : les règles sont suivies lorsqu'elles sont comprises.
- **Inscrire la maîtrise de l'IA dans une démarche institutionnelle globale.** Pour être efficaces, les programmes doivent associer les juristes, les équipes des ressources humaines, les spécialistes de la communication et les experts thématiques, et pas seulement les informaticiens. Chaque parlement recèle une expertise méconnue : valoriser cette expertise rend les programmes plus riches, plus crédibles et plus durables.
- **Associer la maîtrise de l'IA à un objectif démocratique et pas seulement à un objectif d'efficacité.** L'approche la plus porteuse consiste à mettre en avant l'importance de la maîtrise de l'IA pour servir efficacement les institutions démocratiques à l'ère numérique – pour élaborer des lois sur l'IA de manière réfléchie, examiner de façon critique son utilisation par les gouvernements, et mettre à profit cette technologie au sein du parlement pour soutenir les valeurs parlementaires. Cette mission plus large donne à la formation une portée que ne peut offrir un enseignement strictement technique.

En savoir plus

Pour en savoir plus sur les ressources en matière de maîtrise de l'IA et sur d'autres formes de soutien à la transformation numérique des parlements, consultez ipu.org/ia ou contactez le Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP en écrivant à innovation@ipu.org.

Le présent document a été élaboré sur la base du webinaire intitulé [Renforcer la maîtrise de l'IA au sein des parlements](#), organisé par l'UIP le 1^{er} avril 2026 dans le cadre de sa série Transformer les parlements. Lors de ce webinaire encadré par Mme Natalie Foster, Adjointe au greffier à la Chambre des communes du Canada, les intervenants suivants ont fait des présentations : M. Christoph Konrath, Chef du département Recherche et soutien aux affaires parlementaires du Parlement autrichien, M. Mwaula Solopi, Directeur des TIC à l'Assemblée nationale de Zambie, et Mme Aurélie Zoude-Le Berre, Cheffe de la division du secrétariat général de l'Assemblée nationale française.

Plus d'informations sur la série de webinaires intitulée Transformer les parlements sont disponibles sur le [site web de l'UIP](#).

Questions et réponses

Cette section propose une synthèse des questions posées et des réponses fournies lors du webinaire, ainsi que les réponses écrites de la modératrice et des intervenants à quelques questions qui, faute de temps, n'ont pas pu être abordées durant la séance.

Question 1 : Comment avez-vous procédé pour évaluer les besoins de formation ?

Un participant du Parlement d'Afrique du Sud a demandé comment, de manière concrète, les intervenants avaient procédé pour mener leurs évaluations des besoins de formation, soulignant qu'il s'agissait d'un thème commun aux trois présentations.

M. Solopi (Assemblée nationale de Zambie) a expliqué que l'évaluation des besoins avait constitué le point de départ et qu'elle avait été réalisée en partenariat avec la même équipe externe qui avait ensuite dispensé la formation. Une enquête a été menée par le biais d'un questionnaire adressé à l'ensemble des parlementaires et du personnel. Les résultats ont été compilés dans un rapport qui a permis de définir les lacunes de connaissances et a constitué la base factuelle pour la conception du programme de formation.

M. Konrath (Parlement autrichien) a souligné l'importance du conseil interdisciplinaire de gouvernance numérique mis en place au Parlement autrichien. Pendant longtemps, les débats relatifs à l'IA et à la transformation numérique sont restés confinés à un cercle d'experts, principalement juridiques et techniques. Cet organe a contribué à ouvrir les échanges à un éventail plus large de membres du personnel. L'intervenant a insisté sur le fait qu'une évaluation des besoins doit prendre en compte non seulement les attentes en matière d'apprentissage, mais également les connaissances déjà acquises. Il a donné l'exemple d'un sténographe du Parlement dont la maîtrise du langage Python a contribué directement à la mise en œuvre du système de transcription automatique de la parole, et celui d'un autre collègue qui a échangé de manière informelle avec ses pairs sur ses interactions avec des agents conversationnels, des discussions qui avaient été à la fois source d'apprentissage et de divertissement. Il a relevé que les capacités existantes mais méconnues au sein d'une institution sont tout aussi importantes que les lacunes.

Mme Zoude-Le Berre (Assemblée nationale française) a indiqué que les séances de formation avaient constitué une source importante et continue de retours d'information, permettant à l'Assemblée nationale de mieux comprendre comment le personnel utilisait l'IA et de déterminer les orientations complémentaires dont il avait besoin. Elle a expliqué que ce mécanisme de retours d'information avait contribué à la décision de mettre en place une charte d'utilisation de l'IA. Les projets ont été priorisés sur la base de leur pertinence thématique et des ressources disponibles, et des outils ont été développés en interne en mobilisant les compétences du personnel informatique, notamment des personnes maîtrisant le langage Python et d'autres langages de programmation.

Question 2 : Quelle approche adoptez-vous face aux différentes perceptions de l'IA chez le personnel et les parlementaires ?

Une participante du Parlement du Royaume-Uni a fait remarquer que le personnel et les parlementaires se répartissaient généralement en trois groupes de taille à peu près égale : des utilisateurs enthousiastes testant activement l'IA, des personnes curieuses mais incertaines quant à son utilité et son utilisation dans leur travail, et des sceptiques considérant l'IA comme une tendance passagère. Elle a demandé si les intervenants avaient également constaté ce schéma dans leurs propres institutions et, le cas échéant, comment celui-ci avait influencé la conception de leurs programmes de formation à l'IA.

M. Konrath a confirmé que le Parlement autrichien avait observé une tendance similaire, tout en précisant que, d'après son expérience, le groupe des sceptiques était un peu moins nombreux. Il a souligné qu'il était essentiel de répondre aux besoins des trois groupes, en renonçant à l'idée d'un programme unique pour tous et en proposant plutôt une large

gamme de formats et de points d'entrée. Il a constaté que certains membres du personnel avaient besoin de pouvoir exprimer leurs préoccupations concernant l'IA, tandis que d'autres s'intéressaient avant tout à la technologie elle-même. Il a également souligné l'importance que les férus de technologie comprennent les raisons des préoccupations des autres, ainsi que les impacts sociétaux plus larges de l'IA. Il a décrit une série d'échanges avec des scientifiques et des universitaires ayant réuni des points de vue très différents, notamment un jeune passionné ainsi qu'un chercheur en sciences et technologies âgé de 88 ans dont l'expérience et la crédibilité s'étaient révélées particulièrement efficaces pour éveiller l'intérêt des participants plus réticents. Il a conclu qu'il était essentiel de prendre au sérieux le scepticisme et les craintes, et d'offrir aux collègues concernés des occasions de s'impliquer plutôt que de simplement les inciter à adopter l'IA.

Mme Zoude-Le Berre a indiqué que les séances de formation avaient été le principal point d'entrée pour comprendre qui, parmi le personnel, utilisait l'IA et comment. Elle a noté que l'introduction de la charte d'utilisation de l'IA avait eu un impact notable : des membres du personnel auparavant incertains ou hésitants se sont sentis plus à l'aise dès lors qu'ils ont reçu des directives claires sur ce qui est autorisé ou non, et certains se sont montrés plus enclins à participer à la formation. Elle a précisé que pour élaborer cette charte, l'Assemblée nationale s'était appuyée sur l'expérience de collègues en Italie et au Royaume-Uni, ainsi qu'au Sénat français.

M. Solopi a confirmé que cette répartition en trois groupes était en effet courante et bien présente dans les parlements. Il a présenté l'approche adoptée par l'Assemblée nationale de Zambie : des utilisateurs précoces enthousiastes, parlementaires ou membres du personnel, ont été repérés et officiellement désignés comme champions du numérique. Ils ont été mobilisés pour tester de nouveaux outils d'IA et sont ainsi devenus des ambassadeurs de confiance auprès de leurs pairs. Il a expliqué que cette approche était plus efficace que de s'appuyer uniquement sur le personnel informatique pour promouvoir l'adoption de l'IA, les personnes étant plus réceptives aux messages de collègues exerçant des fonctions et évoluant dans des contextes similaires. Un parlementaire ou un membre du personnel qui a utilisé un outil et en a été satisfait, et qui peut ainsi témoigner de ses bénéfices concrets, est plus crédible qu'un spécialiste technique intervenant de l'extérieur.

Question 3 : Comment abordez-vous les questions de cybersécurité et de gestion des risques dans vos programmes de formation à l'IA ?

Un participant du Bénin a demandé comment l'Assemblée nationale française prenait en compte spécifiquement la dimension de la cybersécurité dans son approche de l'IA et, plus généralement, comment les questions de cybersécurité et de gestion des risques étaient intégrées dans les programmes de formation.

Mme Zoude-Le Berre a expliqué que l'Assemblée nationale dispensait sa propre formation dédiée à la cybersécurité, qui aborde de front, entre autres, les risques liés à l'IA. Le principe fondamental régissant l'utilisation de l'IA à l'Assemblée nationale est une distinction stricte basée sur le type de données : les outils d'IA basés sur le cloud ne peuvent être utilisés que pour traiter des informations publiques, mais en aucun cas pour traiter des données internes, confidentielles ou personnelles. Lorsqu'ils sont utilisés pour des informations non publiques, notamment pour la transcription d'auditions de commissions à huis clos, les outils d'IA sont installés et exécutés sur les serveurs sécurisés de l'Assemblée nationale, et non sur une infrastructure cloud externe. L'intervenante a souligné que cette approche permettait d'écartier le risque d'attaques extérieures. Elle a indiqué que tant la charte que les séances de formation explicitaient cette distinction et la renforçaient par des exemples concrets.

M. Konrath a formulé deux observations complémentaires. Premièrement, contrairement aux formations antérieures sur la protection des données et la sécurité de l'information, qui étaient souvent théoriques et peu ancrées dans la pratique, l'approche actuelle du Parlement autrichien intègre les principes de sécurité dans chaque module de formation. Au lieu de présenter la protection des données comme une obligation théorique de respecter

les règles, cette approche permet aux participants de comprendre concrètement son importance. Deuxièmement, lorsque les systèmes internes hébergés sur site diffèrent des outils commerciaux utilisés par les membres du personnel dans leur vie privée, il est très important de bien gérer les attentes : les utilisateurs doivent comprendre pourquoi un système institutionnel fonctionne différemment de ChatGPT ou d'outils comparables, et ce que cela signifie pour l'utilisation qu'ils en font. L'intervenant a expliqué que les communautés de pratique s'étaient révélées utiles à cet égard, en réunissant des juristes, des spécialistes de la sécurité de l'information et des collègues jouant un rôle d'interface entre ces deux sphères. Il a constaté que dès lors que la protection des données, la sécurité de l'information et la formation à l'IA avaient été intégrées dans un programme unique et cohérent, le personnel avait posé davantage de questions, ce qu'il a considéré comme un indicateur positif d'un engagement accru.

M. Solopi a présenté le concept du "problème sur la chaise, et non dans l'ordinateur" (*problem in chair, not in computer*, PICNIC) pour évoquer un risque selon lui sous-estimé. Même lorsque les dispositifs techniques de sécurité sont solides et que les données sont strictement localisées, les utilisateurs peuvent toujours extraire des informations et les télécharger sur des plateformes publiques, ce qui rend ces protections inefficaces. Le facteur humain est dès lors essentiel : les mesures techniques sont insuffisantes sans une prise de conscience et une évolution des comportements. C'est pourquoi l'Assemblée nationale de Zambie a décidé d'intégrer les questions de sécurité des données, de protection de la vie privée et de cybersécurité dans chaque volet de son programme de formation, plutôt que de les traiter séparément.

Remarques finales des intervenants

La modératrice a invité les intervenants à formuler, chacun en une minute, des conseils finaux à l'intention des parlements qui mettent en place des programmes de formation à l'IA.

M. Konrath a formulé plusieurs recommandations. Premièrement, associer un grand nombre de personnes, repérer les compétences et talents déjà présents au sein de l'institution et créer des conditions permettant de les partager et de les renforcer. Deuxièmement, rendre la formation attrayante. Troisièmement, et peut-être surtout, aider les collègues à établir un lien entre la maîtrise de l'IA et l'objectif global de leur travail. Il a souligné que renforcer la maîtrise de l'IA ne consistait pas à accroître la rapidité ou l'efficacité, mais à comprendre son importance pour faire avancer le parlement comme il se doit à l'ère numérique, préserver les pratiques parlementaires et façonner une approche démocratique de la technologie. Le fait de rattacher la formation à cette mission peut avoir un impact déterminant.

Mme Zoude-Le Berre a donné deux conseils. Premièrement, s'assurer d'emblée le soutien des hauts responsables, notamment du secrétaire général, du président du parlement et des commissions parlementaires concernées, afin de donner au programme de formation à l'IA une assise institutionnelle et une légitimité. Deuxièmement, élaborer une charte d'utilisation de l'IA et investir dans des formations qui s'appuient sur des exemples concrets et pratiques pour préciser ce que le personnel et les parlementaires peuvent et ne peuvent pas faire. Elle a insisté sur le fait que des principes abstraits sont moins convaincants que des situations concrètes illustrant l'utilité de l'IA et la nécessité d'en faire un usage responsable.

M. Solopi a recommandé aux parlements de commencer par une évaluation complète des besoins de formation, en soulignant que le fait de connaître le point de départ de l'institution constitue la base de toute démarche ultérieure : cela permet de cibler la formation sur les lacunes à combler, d'établir un point de référence pour évaluer les progrès, et de mettre en place une approche structurée et fondée sur des données probantes, indispensable à la pérennité d'un programme de formation à l'IA.

Réponses apportées après l'événement à une sélection de questions

Faute de temps, toutes les questions n'ont pas pu être traitées lors du webinaire de 60 minutes. La modératrice et les intervenants ont répondu par écrit à trois de ces questions.

Question 1 (Parlement de Norvège) : Comment les parlements peuvent-ils concevoir des programmes de formation à l'IA qui non seulement permettent aux parlementaires d'acquérir des connaissances de base, mais qui remédient également à l'asymétrie croissante des compétences, les conseillers affiliés à des formations politiques disposant parfois d'une expertise technique bien plus avancée, en particulier dans l'utilisation de systèmes d'IA agentique capables d'agir, d'analyser et d'influencer à grande échelle ?

Réponse de Mme Foster

À la Chambre des communes, une consultation menée auprès des partis a confirmé qu'il existe, au sein de chacun d'entre eux, une grande diversité de cas d'utilisation ainsi que d'expertises et de compétences techniques. Il en va de même pour le personnel. L'une des principales demandes des parlementaires a été de pouvoir bénéficier d'une formation de base adaptée à leur contexte et axée sur les risques et la protection.

Nous préparons actuellement une formation spécialisée à l'intention des parlementaires et du personnel politique, axée sur les risques liés à l'utilisation de l'IA ainsi que sur les moyens de protéger les informations et les infrastructures parlementaires. Cette formation comprendra également une introduction générale aux outils et aux bonnes pratiques en matière d'IA. Elle sera, à terme, intégrée au programme d'installation des parlementaires. En outre, grâce aux liens tissés lors des échanges sur l'IA avec les parlementaires et leur personnel, l'administration de la Chambre des communes a été invitée à des discussions des partis consacrées également à l'innovation, ce qui nous permet d'apprendre par nous-mêmes ce qui les intéresse et de leur fournir des conseils relatifs à la cybersécurité et à la sûreté des outils d'IA.

Réponse de M. Konrath

Les programmes de formation devraient être conçus sur la base de trois principes :

1. Adopter une approche fondée sur l'institution, c'est-à-dire qui tient compte de l'environnement spécifique ainsi que des pratiques, des motivations et des sensibilités qui lui sont propres. Cette analyse ne peut être réalisée par des acteurs extérieurs, car, si tel est le cas, cela crée un sentiment de frustration chez les parlementaires (les pratiques pouvant être mal comprises ou déformées dans leur interprétation).
2. Aborder les questions fondamentales de la démocratie (parlementaire) ainsi que les rôles et responsabilités statutaires du parlement, et relier ces considérations aux possibilités, aux risques et aux limites des systèmes d'IA agentique.
3. Créer un environnement dans lequel les doutes peuvent être exprimés et favorisant une approche réfléchie et nuancée (je souhaiterais mentionner ici l'"humanisme numérique" comme méthode et perspective). Récemment, un parlementaire a déclaré ceci lors d'un événement public : « L'administration parlementaire met à disposition des informations et des éléments de réflexion que je ne trouve jamais via "mes canaux". »

Réponse de M. Solopi

Selon l'Assemblée nationale de Zambie, la conception de programmes de formation à l'IA efficaces doit commencer par une évaluation complète des besoins de formation. Cette

démarche doit viser explicitement les deux principaux groupes d'utilisateurs – les parlementaires et le personnel (conseillers) – afin d'établir un état des lieux précis des compétences, des niveaux de connaissance et des lacunes existantes.

Il importe de souligner qu'une telle évaluation ne se limite pas à définir les besoins de formation : elle met également en lumière les asymétries émergentes en matière de capacités techniques.

Notre approche consiste à concevoir des programmes de formation distincts mais complémentaires. Pour les parlementaires, l'objectif est de développer une maîtrise suffisante pour leur permettre d'exercer un contrôle éclairé, d'analyser de manière critique les contenus générés par l'IA et de mesurer les implications plus larges de son utilisation en matière de gouvernance, d'éthique et de démocratie. Pour le personnel parlementaire et les conseillers, la formation est davantage orientée vers les aspects techniques, en mettant l'accent sur l'utilisation responsable, transparente et redevable de l'IA dans l'appui aux processus législatif et d'élaboration des politiques.

Nous sommes néanmoins conscients que des programmes distincts ne suffisent pas. Il est également important de créer des points de convergence structurés, notamment des plateformes d'apprentissage et des exercices pratiques collectifs, afin de favoriser une compréhension institutionnelle commune.

Une approche fondée sur une évaluation des besoins de formation permet aux parlements non seulement de développer une maîtrise de base de l'IA, mais aussi de gérer de manière anticipée les déséquilibres en matière de compétences, afin de garantir que les représentants élus conservent pleinement leur capacité d'action et leur rôle central dans la prise de décision au sein d'un environnement de gouvernance de plus en plus guidé par l'IA.

Question 2 (Parlement hellénique, Grèce) : Pourriez-vous apporter quelques précisions sur la participation des bibliothèques, des services de recherche ou des services d'information et de documentation de vos parlements à l'intégration de l'IA dans les travaux parlementaires ? Le personnel de ces services a-t-il reçu une formation spécifique, étant donné qu'il gère quotidiennement des informations ?

Réponse de Mme Foster

Au Canada, la Bibliothèque du Parlement est une institution autonome qui sert à la fois la Chambre des communes et le Sénat. La Bibliothèque du Parlement a établi ses propres lignes directrices en matière d'utilisation de l'IA, qu'elle applique dans le cadre de ses travaux, y compris les services de recherche fournis aux parlementaires et au personnel. Des représentants de la Chambre des communes, du Sénat et de la Bibliothèque du Parlement se réunissent régulièrement pour échanger des informations sur l'évolution de l'IA dans chacune des institutions.

Réponse de M. Konrath

Deux points :

1. Nous appliquons une approche interdisciplinaire qui mobilise les personnes et les connaissances de tous les départements. Le personnel des bibliothèques et des services de recherche et de documentation occupe une place centrale, car il utilise l'IA et est en mesure d'apporter des connaissances et des éclairages que d'autres ne possèdent pas. Cette approche interdisciplinaire signifie également que ces personnes ne sont jamais considérées comme des acteurs extérieurs ou des "donneurs de leçons", mais comme des collègues participant à une démarche collective d'apprentissage.
2. Nous organisons régulièrement des formations "en situation de travail" ainsi que des tests de différents outils. Des activités de formation aux technologies numériques sont

l'occasion de partager des idées et d'expliquer pourquoi nombre d'outils ne devraient être utilisés que par des personnes disposant d'un haut niveau d'expertise.

Réponse de M. Solopi

Les services de documentation et de recherche de l'Assemblée nationale de Zambie ne sont pas encore à un stade de maturité avancé dans l'adoption de la plupart des outils d'IA.

Question 3 : Vous avez élaboré une politique relative à la maîtrise de l'IA, mais comment avez-vous assuré sa diffusion et sa compréhension dans l'ensemble des services du parlement ?

Réponse de Mme Foster

La Chambre des communes est sur le point de lancer son Cadre d'apprentissage de l'IA, ainsi qu'une nouvelle plateforme d'apprentissage de l'IA accessible via l'intranet afin de promouvoir l'ensemble des ressources disponibles pour le personnel. Le lancement de cette plateforme fera l'objet d'une communication auprès de tout le personnel et sera relayé dans les équipes par les membres de notre groupe de travail sur l'IA.

Nous mettons des informations à la disposition des parlementaires via l'intranet, et nous continuons de collaborer avec les instances dirigeantes des partis afin de mettre en place des programmes de formation répondant aux besoins des membres et du personnel.

Réponse de M. Konrath

Il s'agit d'assurer une pratique constante, de proposer des formations, de diffuser des informations et de favoriser les échanges interpersonnels. Pour nous, il est particulièrement important que chaque formation intègre l'ensemble des éléments de la politique, c'est-à-dire qu'elle prenne en compte les dimensions juridique, technologique, éthique et organisationnelle de la transformation numérique. D'après notre expérience, il s'agit de l'approche la plus efficace pour remédier au cloisonnement et faire en sorte que les parlementaires ne prennent pas simplement acte de l'existence de la politique, mais qu'ils la mettent en œuvre.

Réponse de M. Solopi

D'après notre expérience à l'Assemblée nationale de Zambie, pour faire connaître et comprendre les politiques relatives à la maîtrise de l'IA, il faut commencer par obtenir une forte adhésion au plus haut niveau de l'institution. Dans notre cas, cela est assuré par la personne désignée comme champion du numérique, à savoir la Présidente de l'Assemblée nationale. Ce soutien au plus haut niveau est essentiel pour faire comprendre l'importance stratégique de la politique et mobiliser l'attention de l'ensemble de l'institution.

Il est également important d'associer dès le départ les principales structures parlementaires, en particulier les commissions concernées. Par exemple, ces politiques doivent être soumises officiellement à des organes tels que la Commission des réformes et de la modernisation parlementaires. Ce processus n'est pas simplement procédural ; il offre l'occasion d'expliquer, de mettre en contexte et d'examiner la politique, afin de garantir non seulement que les parlementaires en aient connaissance, mais aussi qu'ils en comprennent les implications. Ces parlementaires jouent ensuite un rôle de relais auprès de leurs pairs.

Nous avons constaté que cette approche inclusive et consultative de l'élaboration des politiques est essentielle et qu'elle favorise un sentiment d'appropriation chez les parties prenantes.

Il est important de noter que ce travail collaboratif permet également d'aller au-devant des préoccupations, de la méfiance ou des informations erronées pouvant apparaître autour de

l'IA. Créer un espace de dialogue dès le début du processus permet de clarifier les intentions, de gérer les attentes et de renforcer la confiance tant dans la politique que dans les technologies qu'elle vise à encadrer.

En substance, notre approche repose sur l'idée qu'il faut faire connaître et comprendre la politique pendant et non après son élaboration, dans le cadre d'un processus fondé sur le leadership, la consultation et la transparence.